



# Appel à candidatures Contrat d'Allocation d'Études

## Campagne 2022/2023

### 1. PRESENTATION GENERALE DU DISPOSITIF

L'ARS Pays-de-la-Loire, dans le cadre de son plan de mobilisation pour les ressources humaines en santé (PlaM), lance son 1er appel à candidatures de contrat d'allocation d'études (CAE).

Ce dispositif permet de fidéliser et attirer les nouveaux diplômés dans les établissements de la région Pays De la Loire relevant de métiers en tension identifiés.

**Le Centre Hospitalier du Nord Mayenne (CHNM) propose des contrats d'allocation d'études pour les professions suivantes :**

- **Infirmiers diplômés d'état,**
- **Masseurs kinésithérapeutes,**
- **Sages-femmes,**
- **Manipulateurs d'électroradiologie médicale.**

Pour cet appel à candidatures, les étudiants concernés sont ceux en dernière année de formation en 2022/2023 qui obtiendront leur diplôme courant 2023.

**L'appel à candidatures est lancé jusqu'au 26 janvier 2023.**

L'objectif du CAE est de verser une allocation en dernière année d'études en contrepartie d'un engagement de servir de 18 mois (pour un temps plein).

### 2. MODALITES DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

L'Agence Régionale de Santé PDL prend en charge **50% du coût de l'allocation au moment de la signature du CAE**. L'établissement prend en charge l'autre moitié.

L'allocation est versée comme suit :

- 50% (subvention ARS) versés à la signature du CAE, après accord préalable par l'ARS,
- 50% (subvention employeur) versés à la fin de la formation

La subvention ARS sera versée à l'employeur qui la reversera à l'étudiant dans le mois qui suit.

Métiers concernés	Montant total de l'allocation (en euros)	Montant versé à la signature du contrat (50% du montant total)	Montant versé à la fin de la formation (50% du montant total)
IDE	7000€	3500€	3500€
MK	7000€	3500€	3500€
S-F	7000€	3500€	3500€
MERM	7000€	3500€	3500€

### 3. MODALITES DU DISPOSITIF DE CONTRAT D'ALLOCATION D'ÉTUDES DEFINI PAR L'ARS

- **Critères de sélection**

L'étudiant(e) ou élève doit être inscrit(e) dans un organisme de formation en dernière année de l'une des formations préparant à l'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier : 3<sup>ème</sup> année
- Diplôme d'Etat de Masseur-kinésithérapeute : 4<sup>ème</sup> année
- Diplôme d'Etat de Sages-Femmes : 5<sup>ème</sup> année
- Diplôme d'Etat de Manipulateur d'électroradiologie médicale : 3<sup>ème</sup> année.

- **Modalités d'engagement**

Pour l'établissement :

- Accompagner l'élève/l'étudiant(e) tout au long de l'année de formation via des entretiens réguliers, découverte du service, immersion
- Verser l'allocation à l'étudiant(e) selon les modalités prévues
- Engager l'élève/l'étudiant(e) après l'obtention de son diplôme selon la durée d'engagement prévue, puis l'accompagner tout au long du contrat (tutorat, parcours professionnels ...)
- Informer l'Agence Régionale de Santé, de tout changement de situation (rupture de la convention pendant les études, absences, redoublement, non-respect de l'engagement à rester dans l'établissement après la fin des études...) et transmettre un bilan trimestriel

- Informer l'Agence Régionale de Santé sur le maintien ou non des personnes au sein de la structure à l'issue du CAE

**Pour l'étudiant :**

- Poursuivre ses études et se présenter aux épreuves du diplôme d'Etat
- S'engager à exercer au sein de cet établissement après obtention de son diplôme, selon les modalités suivantes :
- Si cet engagement s'effectue sur la base d'un temps plein, la durée de l'engagement est de 18 mois.
- Si cet engagement s'effectue sur la base d'un temps partiel, la durée d'engagement est calculée au prorata du temps de travail prévu dans le contrat de travail.
- Informer l'établissement de tout changement de situation (rupture, absence...)
- Rembourser l'intégralité du montant de l'allocation versée en cas de refus d'engagement de servir ou s'il quitte l'établissement avant le terme de son engagement de servir (changement d'établissement, disponibilité, congé parental...), sauf accord entre les parties.

#### 4. MODALITES DE CANDIDATURE

Les étudiants intéressés peuvent faire acte de candidature auprès d'Aurélié CHASLE, Référente du secteur carrière ([ACHASLE@ch-mayenne.fr](mailto:ACHASLE@ch-mayenne.fr)).